

SÉNAT

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1960-1961

Annexe au procès-verbal de la séance du 7 décembre 1960.

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

*portant ratification du décret n° 60-1018 du 19 septembre 1960
portant modification du tarif des **droits de douane** d'importation
applicable à l'entrée dans le territoire douanier, en ce qui
concerne certains **produits sidérurgiques**.*

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

A

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

(Renvoyé à la Commission des Affaires économiques et du Plan.)

Le Premier Ministre.

Paris, le 7 décembre 1960.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, le texte du projet de loi portant ratification du décret n° 60-1018 du 19 septembre 1960 portant modification du tarif des droits de douane d'importation applicable à l'entrée dans le territoire douanier, en ce qui concerne certains produits sidérurgiques, adopté, en première lecture, par l'Assemblée Nationale dans sa séance du 5 décembre 1960.

Le Premier Ministre,

Signé : MICHEL DEBRÉ.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (1^{re} législ.) : 867, 997 et in-8° 209.

L'Assemblée Nationale a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

PROJET DE LOI

Article unique.

Est ratifié le décret n° 60-1018, du 19 septembre 1960, portant modification du tarif des droits de douane d'importation applicable à l'entrée dans le territoire douanier, en ce qui concerne certains produits sidérurgiques.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 5 décembre 1960.

Le Président,

Signé : Jacques CHABAN-DELMAS.

NOTA. — Voir le document annexé au n° 867 (Assemblée Nationale, 1^{re} législature).